

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

Version 2.0 / FR
Date de révision 9/14/15
Date d'impression 10/03/2015

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom de la substance : ENDEW™

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Cleaning/washing agents and disinfectants mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **EDMAR** CHEMICAL COMPANY

539 East Washington Street

P O Box 598

Chagrin Falls, OH 44022

1.800.401.4780

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice

: Info@EdmarChem.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

1.800.424.9300 (24h)

# **SECTION 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008** 

Liquides inflammables; Catégorie 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Toxicité aiguë; Catégorie 4 ; Oral(e) H302 Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée; Catégorie 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des

lésions oculaires graves. kicité aiguë pour le milieu aquatique; H400 Très toxique pour les org

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique; H400 Très toxique pour les organismes

Catégorie 1 aquatiques.

67/548/CEE / 1999/45/CE

Inflammable.

Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures.

Très toxique pour les organismes aquatiques.



## 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon les Directives CE

**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008** 

Pictogramme









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des

surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du visage.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin.

67/548/CEE / 1999/45/CE

Symbole(s) :





Corrosif

Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R10 : Inflammable.

R22 : Nocif en cas d'ingestion.R34 : Provoque des brûlures.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrase(s) S

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas

fumer.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et

abondamment avec du savon et de l'eau.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un

appareil de protection des yeux/du visage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin (si possible lui montrer l'étiquette).





S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

spéciales/la fiche de données de sécurité.

2.3 Autres dangers

Conseils généraux : Pas d'information disponible.

#### **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Substances / Mélanges : Mélange

#### Composants dangereux

# chlorure de didécyldiméthylammonium

NoCAS	NoCE / Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration
7173-51-5 230-525-2		Acute Tox.; 3; H301 Skin Corr.; 1B; H314 Aquatic Acute; 1; H400 Aquatic Chronic; 1; H410 C, N; R22, R34, R50	env. 50 %
éthanol			
64-17-5	200-578-6 / 01-2119457610-43-XXX X	Flam. Liq.; 2; H225	env. 10 %
		Eye Irrit.;2; H319	
		F, Xi; R11, R36	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### **SECTION 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt

respiratoire.

Contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et

abondamment avec du savon et de l'eau. Appeler immédiatement

un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Appeler

immédiatement un médecin.



Ingestion : Appeler immédiatement un médecin. Se rincer la bouche à l'eau

puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

#### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, Eau pulvérisée, Mousse

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

: L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial

pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des

opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du

produit.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir

chapitre 13).





#### 6.4 Référence à d'autres sections

Conseils supplémentaires : Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir un

renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les

ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Facilement inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de

charges électrostatiques.

# 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de

stockage et les conteneurs

: Conserver le récipient bien fermé. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans un

endroit sec, frais et bien ventilé.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
éthanol	64-17-5	TWA	500 ppm 960 mg/m3	SMAK
		STEL	1 000 ppm 1 920 mg/m3	SMAK
		MAK	500 ppm 960 mg/m3	DFG MAK
		STEL	1 000 ppm	ACGIH
		REL	1 000 ppm 1 900 mg/m3	NIOSH/GUID E

# 8.2 Contrôles de l'exposition



# Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un

filtre homologué.

Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141) Appareil respiratoire avec

filtre ABEK.

Protection des mains : Matière appropriée : Caoutchouc nitrile

délai de rupture : > 480 min

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Écran facial

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Tablier en caoutchouc ou en plastique Bottes en caoutchouc ou en plastique

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver

les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation

du produit.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : jaune clair

Odeur : d'alcool

pH : 6,5 - 9 (100 g/l ; 25 °C)

point de congélation : -20 °C

Point d'éclair : coupelle fermée : 43 °C

Méthode: Setaflash Closed Tester (ASTM D3278) N'entretient pas la combustion selon ASTM 4206

Densité : 0,93 g/cm3 (25 °C)

Hydrosolubilité : complètement soluble

Viscosité, dynamique : < 100 mPa.s (25 °C)



#### 9.2 Autres informations

donnée non disponible

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans des conditions normales.

#### 10.4 Conditions à éviter

donnée non disponible

## 10.5 Matières incompatibles

Agents réducteurs, Oxydants forts

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx), acide chlorhydrique, Oxydes de carbone

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Irritation de la peau : Corrosif

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Evaluation : non mutagène

## **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : donnée non disponible



12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Comportement dans les :

compartiments de l'environnement

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme

étant particulièrement persistante ou particulièrement

bio-accumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Conseils supplémentaires : donnée non disponible

Les données écotoxicologiques suivantes se réfèrent à:

chlorure de didécyldiméthylammonium (No.-CAS: 7173-51-5)

**Toxicité** 

Toxicité pour les poissons (CL50) : 0,19 mg/l

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité aiguë

Durée d'exposition: 96 h Méthode: US-EPA

Toxicité pour les poissons (NOEC) 0,032 mg/l

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Toxicité chronique Durée d'exposition: 34 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

(CE50)

0,062 mg/l

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Immobilisation

Durée d'exposition: 48 h Méthode: EPA-FIFRA

(NOEC) 0,010 mg/l

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Test de Reproduction Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 211



: 0,026 mg/l Toxicité pour les algues (CE50r)

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le

milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chronique pour : 1

le milieu aquatique)

Toxicité pour les bactéries (CE50) 11 mg/l

> Espèce: boue activée Inhibition de la respiration Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Essai de Sturm modifié: 72 %

Facilement biodégradable.

Période d'essai: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Test de Die-Away: 93,3 % Période d'essai: 28 jr

Test de OECD Confirmatory: 91 %

Période d'essai: 24 - 70 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 303 A

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange

respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des

autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à

leur demande expresse ou à la demande du producteur de

détergents.

Comportement dans les

compartiments de l'environnement

Mobilité dans le sol Méthode: US-EPA

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en

Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.



#### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

IATA

14.1 **Numéro ONU** : 2920

14.2 Nom d'expédition des Nations unies Corrosive liquid, flammable, n.o.s.

(Didecyldimethylammonium chloride, Ethanol)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш

Etiquettes : 8 (3)

14.5 **Dangers pour l'environnement** : non

**IMDG** 

14.1 **Numéro ONU** 2920

Nom d'expédition des Nations unies Corrosive liquid, flammable, n.o.s. 14.2

(Didecyldimethylammonium chloride, Ethanol)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage : 11

Etiquettes : 8 (3) No EMS Numéro 1 : F-E : S-C No EMS Numéro 2

14.5 **Dangers pour l'environnement** : Polluant marin: oui

**ADR** 

14.1 **Numéro ONU** 2920

14.2 Nom d'expédition des Nations unies LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A.

(Didecyldimethylammonium chloride, Ethanol)

14.3 Classe(s) de danger pour le : 8

transport

Groupe d'emballage 14.4 : 11

> Code de classification : CF1 Numéro d'identification du danger : 83 Etiquettes 8 (3)

**Dangers pour l'environnement** 14.5 oui

**RID** 

14.1 **Numéro ONU** : 2920

Nom d'expédition des Nations unies : LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. 14.2

(Didecyldimethylammonium chloride, Ethanol)

14.3 Classe(s) de danger pour le : 8

transport

14.4 Groupe d'emballage : 11

> Code de classification CF1 Numéro d'identification du danger : 83 Etiquettes 8 (3) oui

14.5 **Dangers pour l'environnement** 



DOT

**14.1 Numéro ONU** : 1903

**14.2** Nom d'expédition des Nations unies : Disinfectants, liquid, corrosive n.o.s.

(Didecyldimethylammonium chloride)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage : II

Etiquettes : 8 Numéro de Code du Plan d'Urgence : 153

14.5 Dangers pour l'environnement : non

**TDG** 

**14.1 Numéro ONU** : 2920

14.2 Nom d'expédition des Nations unies : LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A.

8

(Didecyldimethylammonium chloride, cont. Ethanol)

14.3 Classe(s) de danger pour le : 8

transport

14.4 Groupe d'emballage : II Etiquettes : 8 (3)

14.5 Dangers pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur

: aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à

l'annexe II de la convention Marpol

73/78 et au recueil IBC

: Non applicable

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

# Législation nationale

Classe de contamination de l'eau : WGK 2: Dangereux pour l'eau

(Allemagne)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non requis



#### **SECTION 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### Texte complet pour phrases R

R11 Facilement inflammable.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R34 Provoque des brûlures.
R36 Irritant pour les yeux.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.